

ARRETE DU MAIRE

N° 2018-318/ST

**OBJET : Réglementation temporaire du stationnement
Rue Sorel – Travaux de réparation de la toiture de l'Eglise Saint Vincent
effectués par l'entreprise DHENNIN**

LE MAIRE DE LA VILLE DE SAINT-FLOUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6, relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

VU l'arrêté municipal n° 137 du 1er Juillet 1967 portant règlement général et permanent des mesures de police dans la ville de Saint-Flour, et l'ensemble des arrêtés successifs qui l'ont modifié ;

CONSIDERANT que, par mesure de sécurité publique, en raison des travaux de réparation de la toiture de l'Eglise Saint Vincent, il convient de réglementer le stationnement Rue Sorel ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement de tout véhicule sera formellement interdit sur les places de parking situées le long de l'Eglise Saint Vincent - Rue Sorel, conformément au plan annexé :

**Du dimanche 25 novembre 2018 à 17 heures 00
Au jeudi 29 novembre 2018 à 18 heures 00**

ARTICLE 2: Des panneaux de signalisation réglementaires seront mis en place par les Services Techniques et seront maintenus, gérés et enlevés par l'Entreprise DHENNIN, afin de matérialiser les présentes dispositions.

ARTICLE 3 : Tout contrevenant au présent arrêté fera l'objet d'un procès verbal et sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux, Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Saint-Flour, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Tout recours contentieux à l'encontre du présent arrêté doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Affiché le : 23 Novembre 2018

Fait à Saint-Flour, le 22 Novembre 2018
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

Michel SEYT



Réglementation temporaire du stationnement

Rue Sorel — Travaux de réparation de toiture de l'Eglise Saint Vincent

stationnement interdit

